



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9311^e séance

Mercredi 26 avril 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia/M. Polyanskiy (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Almazrouei
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersely

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies
en Haïti (S/2023/274)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2023/274)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Canada, d'Haïti et de la République dominicaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Jean Victor Génésus, Ministre des affaires étrangères d'Haïti, et à S. E. M. Roberto Álvarez Gil, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} María Isabel Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; et M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/274, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Je donne à présent la parole à M^{me} Salvador.

M^{me} Salvador (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil pour la première fois depuis ma prise de fonctions ce mois-ci en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti. Je suis également honorée d'être en présence du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, M. Génésus, et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Álvarez Gil.

Au cours de ma première semaine en Haïti, j'ai eu l'occasion de dialoguer avec des représentants de la société civile, notamment des associations de femmes, ainsi qu'avec les autorités nationales et plusieurs hauts

fonctionnaires du Gouvernement. J'ai également pu circuler dans certaines rues de Port-au-Prince, où la tension était palpable et où j'ai ressenti la peur qu'éprouve le peuple haïtien au quotidien.

Au cours de mes premiers échanges, j'ai constaté qu'une voie avait été tracée pour permettre aux Haïtiennes et aux Haïtiens de participer à un dialogue en vue de restaurer les institutions démocratiques dans le pays. Toutefois, le sentiment général est qu'il sera difficile d'aller de l'avant sans remédier efficacement à l'insécurité galopante.

Depuis le dernier exposé de ma prédécesseure au Conseil, en janvier (voir S/PV.9247), la criminalité liée aux bandes a augmenté. La violence en bande organisée se développe à un rythme alarmant dans des zones auparavant considérées comme relativement sûres, tant à Port-au-Prince qu'en dehors de la capitale. Dans les zones où la présence des bandes est particulièrement forte, cette violence effroyable, y compris la violence sexuelle, visant notamment les femmes et les filles, est emblématique de la terreur à laquelle est soumise une grande partie de la population haïtienne.

Je voudrais citer quelques chiffres qui illustrent l'augmentation choquante de la criminalité en Haïti. Selon les données recueillies par la Police nationale d'Haïti et par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), au cours du premier trimestre 2022, 692 actes criminels, à savoir des homicides, des viols, des enlèvements et des lynchages, ont été signalés. Au cours de la même période en 2023, le nombre d'incidents criminels recensés a plus que doublé pour atteindre 1 647. Le mois dernier a enregistré les taux d'actes criminels les plus élevés depuis 2005.

Confrontés à des bandes armées de plus en plus violentes et qui se disputent le contrôle des quartiers de la capitale, avec une présence policière limitée ou inexistante, certains habitants ont commencé à prendre les choses en main. Cette dynamique conduit inévitablement à la désagrégation du tissu social, avec des conséquences imprévisibles pour l'ensemble de la région. Comme le Conseil le sait peut-être, il y a deux jours à peine, à Port-au-Prince, un groupe de civils a saisi 13 membres présumés d'une bande qui avaient été arrêtés par la police, les a battus à mort, puis a brûlé leurs corps.

Le Gouvernement continue à investir dans la Police nationale d'Haïti. Cependant, les forces de police manquent cruellement de personnel et sont mal équipées

pour faire face à la violence et à la criminalité. Les décès, les licenciements et les nombreuses démissions au sein de la police ont réduit ses effectifs opérationnels qui sont passés de 14 772 à environ 13 200 personnes, dont seulement 9 000 accomplissent des tâches de maintien de l'ordre. À l'échelle nationale, à peine 3 500 policiers sont en charge de la sécurité publique à tout moment. Entre-temps, le recrutement de nouveaux agents de police a été interrompu en raison de la détérioration de la sécurité et de contraintes logistiques.

La police nationale parvient à mener quelques opérations antigang efficaces, mais ces acquis en matière de sécurité ne sont qu'éphémères. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'apporter d'urgence un appui international à la police pour faire face à la détérioration rapide de la situation en matière de sécurité.

Au-delà du soutien immédiat dont la police nationale a besoin, il est urgent de progresser vers une solution nationale à l'impasse politique dans laquelle le pays est depuis longtemps enlisé. Il s'agit là d'un facteur fondamental pour rétablir tant la sécurité, de manière durable et pérenne, que la stabilité sociale et économique.

Malgré les problèmes de sécurité en Haïti, les efforts se poursuivent en vue de la mise en œuvre de l'accord du 21 décembre. Le Haut Conseil de transition, créé récemment et que j'ai eu l'occasion de rencontrer, continue de travailler avec le Gouvernement et les différentes parties prenantes. Les efforts qu'ils déploient pour élargir le consensus quant à la voie à suivre se poursuivent, de même que la mise en œuvre de l'accord, notamment par des mesures visant à mettre en place un conseil électoral provisoire. Cette étape est cruciale pour la tenue d'élections qui, espérons-le, marqueront le retour à une gouvernance démocratique.

La Cour de cassation est opérationnelle depuis le 28 février et est prête à entendre la prestation de serment d'un nouveau conseil électoral provisoire dès qu'il aura été établi. Parallèlement, la Cour a également commencé à s'attaquer aux obstacles rencontrés par le pouvoir judiciaire.

Conformément à l'accord du 21 décembre et dans le cadre des efforts en faveur de la poursuite du dialogue, le forum sur la sécurité nationale et la table ronde politique, qui seront organisés prochainement sous les auspices du Haut Conseil de transition, représentent une occasion décisive. L'objectif est de parvenir à un consensus national sur la création des conditions politiques et de sécurité nécessaires à la tenue d'élections.

Malgré ces avancées sur le plan politique, l'ensemble du processus reste fragile et vulnérable face à la détérioration de la situation en matière de sécurité.

J'en viens maintenant à la situation des droits humains. Avec l'augmentation de la violence des bandes armées, les Haïtiennes et les Haïtiens continuent à subir l'une des pires crises des droits humains depuis des décennies. Les personnes vivant dans des zones contrôlées par des bandes sont les plus exposées aux atteintes aux droits humains. Les entretiens menés par le BINUH indiquent que les bandes continuent à utiliser la violence sexuelle, y compris le viol collectif, pour terroriser et faire souffrir les populations vivant dans les zones contrôlées par leurs rivaux. D'autres formes de violence sexuelle, telles que l'exploitation sexuelle, ont également été signalées comme étant utilisées par les bandes contre des femmes et des filles vivant dans les communautés sous leur emprise.

Les enfants figurent parmi les victimes des crimes les plus odieux, notamment les meurtres, les enlèvements et les viols. Au cours des trois derniers mois, des écoliers ont été atteints par des balles alors qu'ils étaient assis dans leur salle de classe ou enlevés à leur arrivée à l'école. En outre, de nombreux établissements scolaires ont fermé leurs portes à la fin de l'année dernière en raison des violences et des extorsions commises par les bandes. Malgré la réouverture de la plupart des écoles au début de l'année 2023, de nombreux enfants ne sont pas retournés en classe en raison de la violence qui règne à proximité de l'école ou dans leur quartier, ou parce que leur famille n'est pas en mesure de payer les frais de scolarité. Je suis profondément choquée par les informations faisant état de tireurs embusqués qui prennent aveuglément pour cible des civils. Dans ce contexte de grande vulnérabilité, des enfants sont recrutés par des bandes armées. La nomination par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'un expert indépendant sur les droits humains, suite à une demande du Gouvernement haïtien, est un fait encourageant qui renforcera les mécanismes de surveillance et de protection des droits humains.

(l'oratrice poursuit en français)

Je condamne fermement les incidents répandus de violence sexuelle commis par des bandes armées. Ces incidents sont gravement sous-déclarés par rapport à d'autres types de violence en raison de la peur des représailles, de la stigmatisation par les familles et les communautés, et de la disponibilité limitée des services de santé et psychosociaux, entre autres facteurs. Il est

essentiel que ces crimes ne restent pas impunis et que les auteurs de violences sexuelles soient traduits en justice.

Près de la moitié de la population, c'est-à-dire 5,2 millions de personnes, a besoin d'aide humanitaire. Le nombre de déplacements internes a augmenté de 50 % dans la commune de Port-au-Prince par rapport à novembre 2022. Quelque 39 000 cas suspects de choléra ont été signalés depuis la réapparition de l'épidémie en octobre dernier. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires humanitaires restent sur le terrain et fournissent des services essentiels. Entre mars et avril, au moins 22 missions d'urgence ont été menées dans des zones contrôlées par des bandes à Port-au-Prince.

(l'oratrice reprend en anglais)

Pour conclure, je voudrais souligner l'urgence du déploiement, autorisé par le Conseil de sécurité, d'une force spécialisée internationale, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans sa lettre datée du 8 octobre 2022 (S/2022/747). Nous devons définir cette force de manière novatrice afin de soutenir la Police nationale d'Haïti.

Haïti a besoin d'une assistance immédiate pour contrer la violence croissante des bandes armées et développer sa police. La détérioration rapide de la situation en matière de sécurité exige que le pays demeure au centre de l'attention et de l'action internationales. Des retards supplémentaires s'agissant de remédier à l'insécurité sans précédent en Haïti pourraient aussi entraîner une propagation de l'insécurité au reste de la région. L'appui décisif du Conseil de sécurité est toujours crucial pour garantir la sécurité, l'état de droit, la stabilité et la paix en Haïti.

Le temps presse, et le peuple haïtien mérite une intervention urgente de la part du Conseil de sécurité. Si le peuple haïtien ne reçoit pas le soutien qui s'impose, le cercle vicieux de la violence et de la crise politique, sociale et économique où il se débat chaque jour se maintiendra. Il faut rompre ce cycle redoutable sans tarder. Le peuple haïtien ne peut pas attendre. Nous devons agir dès maintenant.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} Salvador de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Waly.

M^{me} Waly : Je suis reconnaissante de l'opportunité donnée à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) d'intervenir à nouveau auprès des membres du Conseil au sujet de la dégradation de

la crise de sécuritaire qui paralyse Haïti. Depuis ma dernière intervention devant le Conseil en septembre (voir S/PV.9136), le non-respect de la loi, l'escalade de la violence et l'ampleur des activités criminelles organisées ont continué à alimenter la crise et n'ont apporté aucun répit au peuple haïtien. Au contraire, elles ont progressivement contribué à l'aggravation de la crise et à l'affaiblissement des efforts déployés au niveau national en faveur de la paix et de la sécurité. Plus inquiétant encore, nous notons de nouvelles dynamiques des groupes agissant hors de Port-au-Prince, directement impliqués dans le trafic d'armes de plus en plus sophistiquées et cherchant à enrôler de nouvelles recrues dans les camps des populations déplacées.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Dans son dernier rapport en date sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (S/2023/274), le Secrétaire général attire l'attention sur une escalade de la violence et de l'insécurité dans le pays, notamment un nombre croissant d'homicides et d'enlèvements. L'afflux d'armes à feu illicites et de stupéfiants en Haïti aggrave la situation, en attisant la violence et en ajoutant des défis complexes. Le mois dernier, l'ONUDC a publié un rapport consacré aux marchés de la criminalité en Haïti, qui dresse un état des lieux des tendances en matière de trafic d'armes à feu et de drogues, et que nous avons eu l'honneur de présenter au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) lors de sa première réunion.

L'évaluation dépeint une réalité alarmante. Des armes à feu de gros calibre de plus en plus sophistiquées arrivent en Haïti, avec leurs munitions, et la plupart de ces nouvelles armes à feu et munitions entrent dans le pays illégalement par voie terrestre et aérienne et, bien souvent, par voie maritime. De graves restrictions en termes de capacités, de personnel et de matériel de contrôle maritime, ainsi qu'un manque de surveillance aux frontières et de moyens de patrouille, entravent les efforts visant à endiguer cet afflux, qui permet à la violence due aux bandes d'atteindre des niveaux jamais vus. Des bandes criminelles lourdement armées s'attaquent à des infrastructures critiques comme les ports, les installations de stockage de céréales, les bureaux des douanes, les postes de police, les tribunaux, les prisons, les entreprises et les quartiers. Elles ont également pris le contrôle d'autoroutes et de grands axes routiers menant à la capitale. Certaines bandes ont étendu leur territoire à l'extérieur de Port-au-Prince.

Les terribles conditions de sécurité débordent les capacités limitées de la police nationale, des douanes, des patrouilles aux frontières et de la garde-côte haïtiennes. Haïti oppose la meilleure réponse qu'il peut à ses problèmes de sécurité, mais pour un coût humain effarant. Le taux d'homicide crève le plafond, tandis que les agents de police sont de plus en plus nombreux à être pris pour cible et tués par les bandes dans l'exercice de leurs fonctions.

En parallèle, les problèmes d'Haïti en matière de maintien de l'ordre et de contrôle aux frontières en font un carrefour attrayant pour les narcotrafiquants. Haïti sert de destination intermédiaire pour les stupéfiants, avant tout la cocaïne et le cannabis, qui arrivent par des ports publics, privés ou informels, ainsi que par des pistes aériennes clandestines. Ces drogues, pour la plupart, sont ensuite expédiées vers l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale.

Alors que les marchés des stupéfiants prennent de l'ampleur dans le monde entier et que l'offre et la demande mondiales de cocaïne atteignent des sommets, la menace du trafic comme facteur de déstabilisation en Haïti ne fait que croître. Ces réalités compromettent les perspectives du processus politique, sans parler de leurs répercussions catastrophiques sur les efforts visant à remédier à la faim aiguë et aux problèmes d'accès aux services essentiels. Il faut que la communauté internationale et les partenaires d'investissement élaborent et appuient d'urgence des initiatives globales d'envergure afin d'aider les forces de l'ordre et les services de gestion des frontières à combattre les flux illicites et à stabiliser la situation.

Le Conseil de sécurité n'a de cesse d'insister sur la nécessité de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti, y compris ses unités spécialisées en charge de la gestion des frontières, de la lutte contre la drogue et du contrôle des armes à feu. Des investissements notables s'imposent également pour les réformes de la police de proximité et la justice pénale, ainsi que pour la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Les marchés noirs s'appuient sur la corruption et les réseaux de clientélisme afin de prospérer, avec la toile complexe des acteurs publics et privés impliqués dans le trafic, tandis que la corruption dans le secteur de la justice pénale favorise l'impunité. Les conditions d'un processus politique qui permettrait d'aboutir à la paix ne pourront être réunies que quand Haïti disposera des institutions et des capacités requises pour relever ces défis.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime continue de travailler avec ses partenaires pour aider à poser les bases des progrès nécessaires en Haïti. Depuis la dernière fois que je me suis adressée au Conseil sur cette question, l'ONUSUDC a accéléré son assistance dans le domaine de la gestion des frontières. L'Office a mené à bien des évaluations au niveau de six postes frontière, identifiant des besoins urgents en matière de matériel, notamment à l'appui des patrouilles et de l'appréciation de la situation maritime, et il s'attache maintenant à faire l'acquisition de l'équipement à fournir aux autorités nationales.

En parallèle, nous étudions le potentiel d'une coopération accrue entre Haïti et la République dominicaine dans le domaine de la gestion des frontières afin de mettre en place des compétences, une vision et un engagement qui se répondent. Nous sommes prêts à collaborer avec les deux pays pour renforcer notre soutien, mais il faut un investissement bien plus grand. L'ONUSUDC maintient également son concours à l'Administration générale des douanes d'Haïti, et je profite d'ailleurs de l'occasion pour féliciter son personnel de certains des résultats prometteurs qu'il a obtenus. Ne serait-ce que le mois dernier, la collecte des recettes douanières a connu une hausse de 44 % par rapport au mois précédent et de 216 % par rapport à mars 2022. En outre, le Bureau coopère avec l'Organisation des États américains afin de renforcer les capacités d'Haïti s'agissant de mener des enquêtes, d'engager des poursuites et de rendre des jugements dans les affaires de corruption, de blanchiment d'argent et de crimes économiques, ainsi que pour améliorer le partage de l'information avec les enquêteurs internationaux sur la criminalité transnationale organisée.

Il s'agit là de premiers pas importants, mais l'ampleur de ce qui est nécessaire en Haïti requiert davantage d'investissement et d'appui au niveau international. Il faut une aide globale soutenue, pour accompagner toutes les opérations et toute aide fournie à la police haïtienne dans l'objectif à long terme de rétablir la justice pénale, le contrôle aux frontières et les institutions douanières. Tels sont les fondamentaux qui nous permettront de protéger durablement la population haïtienne de la violence, de ramener la normalité et la sécurité dans sa vie quotidienne et d'ouvrir la voie à des efforts plus efficaces pour répondre aux besoins humains de base.

L'ONUSUDC trouve matière à encouragement dans la mise en place d'un régime de sanctions qui aidera à combattre l'impunité pour les crimes commis en Haïti.

Nous soutenons le Groupe d'experts nommé par le Conseil de sécurité et resterons, dans la limite de notre mandat et de nos moyens, à sa disposition. Nous continuerons également de collaborer étroitement avec le BINUH et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Notre coopération est cruciale pour l'élaboration d'interventions efficaces dans les domaines du contrôle des frontières, de la corruption, du blanchiment d'argent, de la justice pénale et de l'état de droit. En remerciant le BINUH, je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} María Isabel Salvador. J'attends avec grand intérêt de travailler en étroite collaboration avec elle, et je l'assure de tout l'appui de mon bureau.

(l'oratrice reprend en français)

Nous savons tous à quel point les dimensions politiques, sécuritaires, humanitaires et de développement sont liées et se renforcent mutuellement. Pour aider Haïti à se doter d'institutions solides en matière de sécurité et de justice et à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, je tiens également à réaffirmer l'importance d'un soutien financier à la hauteur des défis à relever. L'ONUSC renforce ses programmes de soutien à Haïti, en étroite collaboration avec nos partenaires nationaux, régionaux et internationaux, afin que le pays retrouve les bases de paix et de sécurité nécessaires à son développement économique et au bien-être des Haïtiens.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} Waly de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador, qui participe pour la première fois à une séance du Conseil de sécurité depuis l'annonce de sa nomination par le Secrétaire général le 1^{er} mars. Je remercie également la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Waly, de son exposé, et je salue la présence ici ce matin du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Les États-Unis se félicitent de la nomination par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de William O'Neill en tant qu'Expert indépendant sur les droits de l'homme en Haïti. Il est urgent de suivre la situation des droits de l'homme et d'en rendre

compte, en mettant particulièrement l'accent sur la sécurité et le bien-être des femmes et des enfants.

Comme nous l'avons entendu ce matin, les rapports sur la sécurité et la situation humanitaire en Haïti sont absolument terribles. Dans la capitale, Port-au-Prince, les écoles et les centres communautaires sont devenus des lieux où les jeunes sont terrorisés et enrôlés. La violence des bandes fait peser une menace sur la vie quotidienne des citoyens et la prospérité économique d'Haïti. Les femmes et les filles sont les plus vulnérables face à la montée inacceptable de la violence sexuelle et fondée sur le genre, utilisée comme un outil de peur et d'intimidation. Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation des actes de violence perpétrés par les bandes. Selon l'ONU, le nombre d'homicides a augmenté de 21 % au cours du premier trimestre de cette année, et celui des enlèvements de 63 %. Comme l'a indiqué la Représentante spéciale, des écoles ont fermé après que des enseignants et des élèves ont été touchés par des balles perdues dans des salles de classe, dans ce que l'ONU décrit comme des attaques indiscriminées perpétrées par des bandes armées. Les enlèvements d'enfants et de parents ont souvent eu lieu à proximité des écoles.

Les États-Unis condamnent également avec la plus grande fermeté le meurtre, dans l'exercice de leurs fonctions, de courageux agents de la Police nationale d'Haïti. Les tactiques brutales utilisées par les bandes pour commettre ces crimes sont alarmantes.

La stabilité politique est un élément clef du rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays. Depuis la signature, en décembre 2022, du Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes, nous avons assisté à des évolutions politiques positives, notamment la nomination des membres du Haut Conseil de transition et de la Cour de cassation. Bien que ces avancées politiques soient prometteuses, nous exhortons le Gouvernement haïtien et toutes les parties prenantes politiques à mettre en place un Conseil électoral provisoire inclusif et largement représentatif afin de rétablir une gouvernance démocratique dans le pays.

Malgré une aide accrue de la part de la communauté internationale, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer la sécurité, la santé et la stabilité du peuple haïtien. Nous nous félicitons de l'approbation récente par l'ONU du renforcement des moyens humanitaires à l'échelle du système pour Haïti en vue de répondre aux besoins du pays en matière de

malnutrition, de choléra, de violence fondée sur le sexe et de protection de l'enfance. Les États-Unis se sont engagés à verser plus de 90 millions de dollars pour soutenir la Police nationale d'Haïti et ont fourni à Haïti plus de 204,7 millions de dollars à titre de financement de l'action humanitaire. Au cours des six derniers mois, les États-Unis ont annoncé une aide humanitaire supplémentaire de 56 millions de dollars, livré 450 tonnes de produits sanitaires, de logistique et d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et transporté 232 tonnes d'équipements de protection individuelle pour les agents de santé, ainsi que des fluides de réhydratation pour les patients atteints de choléra et des comprimés de désinfection de l'eau.

Le Gouvernement et le peuple haïtiens ont sollicité l'aide de la communauté internationale pour lutter contre la violence et l'insécurité. Les États-Unis continuent de travailler avec un nombre croissant de partenaires internationaux pour répondre aux besoins urgents en matière de sécurité dans le pays. Le Conseil de sécurité devra faire sa part pour aider Haïti, notamment en proposant des sanctions supplémentaires contre ceux qui financent et fomentent la violence et l'instabilité en Haïti. Les États-Unis sont solidaires du peuple haïtien en ces temps difficiles.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), M^{me} María Isabel Salvador, de son exposé, et je lui souhaite plein succès dans son travail. Je remercie également la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Ghada Fathi Waly, de son exposé instructif. Je salue la présence du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, ainsi que du Représentant permanent du Canada à la présente séance.

Nous ne partons pas de zéro. Je tiens à saluer le travail extraordinaire accompli par M^{me} Helen La Lime à la tête du BINUH, qui ne se reflète pas clairement dans la situation sur le terrain, car la crise de sécurité dépasse la structure et les capacités logistiques et institutionnelles du BINUH, qui ne dispose que de 42 membres du personnel civil habilités à donner des conseils en matière de police et d'administration pénitentiaire. Mais le travail du Bureau intégré reste crucial dans les efforts déployés pour favoriser la stabilité politique et la bonne gouvernance, promouvoir et protéger les droits humains, accompagner et soutenir le dialogue haïtien.

Le Conseil de sécurité doit encourager le renforcement du Consensus national du 21 décembre et sa consolidation par sa mise en œuvre effective et une participation de plus en plus large et inclusive de l'ensemble des acteurs et des secteurs haïtiens. Cela contribuera au renforcement de l'état de droit et des institutions, notamment dans le secteur de la justice, afin de faire progresser l'application du principe de responsabilité et la transition démocratique par la tenue d'élections transparentes d'ici à la date limite de février 2024.

Mais pour atteindre cet objectif majeur, le rétablissement de la sécurité est indispensable, comme l'a affirmé le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 52/39 adoptée à l'unanimité le 4 avril dernier. En réponse à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2645 (2022), le Secrétaire général a recommandé, il y a six mois, le déploiement d'une force multinationale spécialisée pour venir en aide à la police haïtienne. Le peuple haïtien attend toujours. Face à cette situation, nous ne pouvons plus attendre. Semaine après semaine, tandis que nous examinons la situation, analysons les options et débattons des solutions idéales, jour après jour, il est trop tard, il y a trop de violations, trop de vies en jeu, et trop de morts.

Combien d'Haïtiens devront encore mourir ? Au cours du premier trimestre de 2023, plus de civils sont morts en Haïti que dans la plupart des conflits les plus sanglants encore en cours dans le reste du monde. Il y a deux jours à peine (voir S/PV.9308), dans cette même salle, nous avons débattu d'un multilatéralisme efficace. Je le dis aujourd'hui : si nous ne sommes pas en mesure de contribuer à remédier à l'état de violence et de cruauté généré par les bandes en Haïti, comment pouvons-nous aspirer à régler des conflits de plus large portée dans le monde ? Comment pouvons-nous espérer respecter l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, qui confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, alors que ce même article reconnaît que nous agissons au nom des Membres de l'Organisation pour garantir une « action rapide et efficace » ? Je tiens donc à insister sur la responsabilité du Conseil de sécurité de rendre la pareille au peuple haïtien pour sa contribution historique à la liberté, non seulement en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais aussi dans le monde entier.

L'Équateur salue le rôle de chef de file joué par le Gabon en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti et est favorable à une visite en Haïti dès

que possible, afin d'engager le dialogue et d'examiner la situation et des questions, telles que la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des sanctions et l'imposition d'un embargo ciblé sur les armes. Nous sommes particulièrement préoccupés par les questions que soulève le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, intitulé *Haiti's criminal markets : mapping trends in firearms and drug trafficking* (Marchés de la criminalité en Haïti : état des lieux des tendances en matière de trafic d'armes à feu et de drogues). Le Conseil doit soutenir les efforts visant à promouvoir les contrôles aux frontières et dans les ports ainsi que la lutte contre le trafic d'armes et de munitions, qui ne cesse d'augmenter. Le Conseil doit encourager toutes les autorités du système des Nations Unies à accorder une attention particulière à Haïti. À cet égard, nous saluons la visite en février du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Volker Türk, et la récente nomination de M. William O'Neill en tant qu'expert des droits de l'homme en Haïti.

L'Équateur est vivement préoccupé par les projections qui figurent dans le rapport intitulé *Food Price Monitoring and Analysis Bulletin (Suivi et analyse des prix alimentaires)*, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial, publié ce mois-ci. Selon le *Bulletin*, d'ici à juin 2023, 4,9 millions de personnes risquent d'être touchées par une insécurité alimentaire aiguë, soit la moitié de la population haïtienne. Le déplacement de milliers de personnes exacerbe la situation, et les femmes et les filles sont particulièrement touchées. Les violences sexuelles et fondées sur le genre ne sauraient rester impunies.

Enfin, nous demandons au Conseil de sécurité d'envoyer un message d'unité et de détermination pour garantir un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave, ainsi que la sécurité et la protection du personnel humanitaire, et de poursuivre une action internationale coordonnée et ciblée pour soutenir les efforts déployés par les Haïtiens.

M. Biang (Gabon) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Ghana, le Mozambique et mon pays, le Gabon. Nous saluons la nomination de M^{me} María Isabel Salvador en qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et lui exprimons notre soutien durant son mandat à la tête du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. Nous exprimons nos remerciements à M^{me} Helen La Lime pour son

travail et son investissement tout au long de son mandat à ce poste. Nous remercions également la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies pour la drogue et le crime pour son exposé édifiant. Nous nous félicitons de la participation à cette séance du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, du Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine et du Représentant permanent du Canada.

Nous avons écouté très attentivement l'exposé édifiant de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la situation en Haïti, une situation qui ne cesse de se détériorer au fil des mois et des années : une situation terrifiante au plan humain, insoutenable au plan économique et alarmante au plan politique, une situation qui doit interpeller chacun de nous parce qu'elle se déroule à moins de quatre heures de vol du lieu où nous nous réunissons.

Au plan sécuritaire, les Haïtiens continuent de faire face à une terreur inqualifiable alimentée par les actes criminels des gangs qui étendent leur contrôle dans le pays en commettant les crimes les plus odieux, y compris les viols et autres violences sexuelles, des enlèvements contre rançon, des braquages et autres trafics illicites. Nous sommes très préoccupés par le fait que cette violence n'épargne pas les enfants qui sont, avec les femmes, des victimes privilégiées des gangs et que ces derniers s'en prennent directement à la police et n'hésitent même pas à utiliser écoles et établissements de santé comme base arrière pour mener leurs opérations mafieuses. Le Ghana, le Mozambique et le Gabon condamnent fermement l'utilisation continue du viol et d'autres formes de violences sexuelles par les gangs armés qui touchent de façon disproportionnée les femmes et les filles avec de graves conséquences sur les droits humains et la santé. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la violence a atteint en Haïti des sommets jamais égalés, avec une augmentation de 63 % des enlèvements par rapport au dernier trimestre de l'année 2022 et une croissance de l'ordre de 21 % pour les homicides.

La pression exercée par les gangs sur la police révèle un rapport de force déséquilibré en faveur des gangs, qui sont plus lourdement armés et qui violent tous les droits, y compris tous les droits de l'homme. Les tentatives de la police de combattre cette violence, notamment dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, peinent à donner des résultats et s'essouffent devant l'ampleur des défis, notamment l'indigence des équipements et des effectifs de police assez limités. Le 23 avril dernier, des heurts ont éclaté entre la Police

nationale d'Haïti et les gangs armés dans les localités de Débussy et de Turgeau. Cet incident a occasionné plusieurs décès, des pillages, des incendies de maisons et de véhicules. Les trois membres africains du Conseil restent convaincus que l'insécurité est le défi prioritaire à relever pour restaurer la capacité d'Haïti à reprendre en main son destin. À cet égard, nous saluons toutes les initiatives concourant à renforcer les capacités matérielles, techniques et humaines de la police haïtienne et appelons les pays donateurs à accroître leur contribution au panier de financement commun destiné à la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, lequel n'est alimenté qu'à hauteur de 14,9 millions de dollars sur les 28 millions attendus. Nous prenons note des consultations en cours relatives au déploiement d'une force spécialisée qui travaillera avec la Police nationale d'Haïti et encourageons la poursuite des discussions afin de trouver une réponse concertée et efficace pour mettre fin à l'insécurité qui prévaut en Haïti.

Sur le plan humanitaire, la stabilisation de l'épidémie de choléra apparaît comme un répit dans un contexte alarmant marqué par la montée des besoins humanitaires, en hausse de 15,8 % par rapport à l'année 2021, y compris l'augmentation de 92,3 % des besoins de financement du plan de réponse humanitaire. La situation humanitaire se trouve à la confluence de facteurs multiples auxquels participent la pauvreté et la précarité endémiques, les déplacements massifs de personnes, mais aussi des rapatriements forcés qui continuent de verser au lot des populations déjà fortement impactées, des hommes, des femmes et des enfants revenus d'un exil forcé par la dureté du quotidien. Cette situation doit très vite être stabilisée pour permettre de sortir près de 4,9 millions de Haïtiens de l'insécurité alimentaire aiguë, et de scolariser plus de 500 000 enfants en rupture de scolarité vivant dans les zones contrôlées par les gangs.

Nous saluons et encourageons les initiatives des agences spécialisées des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des partenaires bilatéraux pour pallier aux besoins humanitaires urgents. Nous sommes particulièrement attentifs à l'initiative Spotlight visant à soutenir la fourniture des soins médicaux et un soutien psychologique aux victimes de violences sexuelles et sexistes ; ainsi qu'aux mesures destinées à rescolariser les enfants sortis du

système éducatif du fait de l'occupation des écoles par les gangs armés.

Nous exhortons les partenaires internationaux à intensifier leurs actions en vue du renforcement de la résilience des femmes, afin de réduire la stigmatisation et de renforcer le tissu communautaire. Nous saluons à cet égard les discussions constructives sur l'établissement d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la réintégration d'un expert indépendant sur les droits de l'homme en Haïti, ainsi que la prise en compte de la situation des droits de l'homme dans le cadre du point 101 de l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme.

Concernant le renforcement de l'état de droit en Haïti, nous notons que le rétablissement de l'état de droit va de pair avec un renforcement de la présence des institutions de l'État, et en particulier de la police, sur tout le territoire. Aucun lieu ne doit être laissé à la merci des gangs. La nomination de huit juges à la Cour de cassation, les mesures concernant l'évaluation des procureurs et les autres initiatives destinées à assainir le système judiciaire vont dans la bonne direction. Ces efforts louables doivent être accompagnés par les bailleurs de fonds afin de donner pleinement leurs effets, notamment faire aboutir la réforme pénale pour lutter durablement contre l'impunité et la corruption. Il est fondamental que les affaires judiciaires en cours, notamment celle en lien avec l'assassinat du Président Jovenel Moïse, ainsi que celles concernant les tueries de Grande Ravine et de Bel-Air, puissent aboutir.

Sur le plan socioéconomique, nous encourageons les différentes réformes initiées par le Gouvernement dans les secteurs douanier et fiscal et celles visant l'amélioration de la situation sociale. Des réformes encore plus audacieuses sont nécessaires pour réduire la pauvreté, diminuer les inégalités sociales et renforcer la résilience des Haïtiens aux crises multiformes auxquelles ils sont confrontés. Haïti doit être accompagné dans ses efforts pour bâtir un modèle économique plus inclusif et plus résilient qui permette de donner des perspectives d'emploi aux milliers de jeunes contraints de quitter le pays chaque année.

Sur le plan politique, l'accord du 21 décembre constitue un développement positif dans la recherche d'un consensus en vue du rétablissement des institutions de l'État. Nous appelons les autorités haïtiennes à le mettre en œuvre dans tous ses aspects, afin de préparer le plus sûrement possible le chemin vers l'organisation d'élections crédibles. Les actions concourant

à la création d'un climat apaisé en vue des élections, notamment la prévention de la violence électorale et la mise à jour des listes électorales, sont autant d'éléments qui créditent la volonté du peuple haïtien de relever les défis qui se dressent devant son destin.

Nous saluons la mise en place du Haut Conseil de transition et la création d'un comité de suivi avec pour objectif de plaider pour une mise en œuvre rapide de l'accord. Nous exhortons les acteurs politiques à saisir l'opportunité de cet accord pour créer une dynamique de consultations constructives. Seuls les Haïtiens sont à même de configurer durablement leur chemin vers la démocratie, la paix et la stabilité.

Le Ghana, le Mozambique et le Gabon ont foi dans le rôle important que peut jouer la Communauté des Caraïbes pour accompagner Haïti dans cette saison douloureuse de son histoire. Nous encourageons les pays de la région à renforcer leur solidarité avec ce pays, que nous, Africains, considérons comme une part entière et comme la sixième région de l'Afrique. Nous continuerons de nous tenir aux côtés du peuple frère haïtien.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale Salvador de son exposé sur la situation en Haïti et à la féliciter pour ses nouvelles fonctions. Je remercie également la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M^{me} Waly, de son exposé, et je salue la participation des représentants d'Haïti, de la République dominicaine et du Canada à la présente séance.

Haïti est toujours enlisé dans des crises politique, humanitaire et de sécurité. Le peuple haïtien s'enfoncé dans la douleur et le désespoir. Sa situation, telle que l'a décrite le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, est un « cauchemar vivant ». Cette situation est profondément préoccupante.

À la suite d'un accord sur la transition entre les autorités intérimaires haïtiennes et certains partis politiques et organisations de la société civile, le Haut Conseil de transition a été mis en place. Toutefois, le processus de transition politique ne bénéficie toujours pas d'un large soutien. Mettre fin à l'impasse politique dans les meilleurs délais doit être une priorité urgente pour toutes les parties en Haïti. Il faut absolument que les autorités intérimaires haïtiennes et l'ensemble des partis et des factions politiques agissent dans l'intérêt supérieur du peuple haïtien, fassent montre d'un engagement à dialoguer et à assumer leurs responsabilités en

prenant des mesures concrètes et s'efforcent de parvenir à des accords plus larges sur les dispositions transitoires afin de créer des conditions propices à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et crédibles dans les plus brefs délais. Nous attendons avec intérêt de voir le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, sous la direction de la Représentante spéciale Salvador, jouer un rôle important dans la facilitation d'un dialogue inclusif entre les groupes politiques haïtiens en vue de forger un consensus sur les dispositions transitoires et de faire avancer le processus politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens.

Pour améliorer les conditions de sécurité en Haïti, il est essentiel d'endiguer la montée de la violence et de la criminalité en bande organisée. À cet égard, il est impératif de mettre fin au soutien politique dont bénéficient les bandes organisées et d'éliminer leurs sources de financement et d'approvisionnement en armes. Selon la dernière évaluation en date de l'ONUDC, la violence en bande organisée qui fait rage est inextricablement liée au flux illicite d'armes vers Haïti en provenance de l'étranger, en particulier des États-Unis. Il s'agit d'une tendance très inquiétante qui, si elle n'est pas enrayerée, alimentera le comportement irresponsable et violent des bandes organisées et exacerbera l'insécurité et l'instabilité actuelles. La résolution 2653 (2022), qui impose des sanctions, notamment un embargo sur les armes, aux bandes organisées haïtiennes, ne doit pas rester lettre morte. Les pays concernés doivent prendre des mesures concrètes pour les mettre en œuvre. La Chine appuie les efforts déployés par le Gabon en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Nous encourageons le Groupe d'experts à intensifier ses efforts et le comité des sanctions à mettre à jour la liste des sanctions sans tarder, à affiner les mesures de sanction et à assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Une épidémie de choléra sévit en Haïti, l'économie est en déclin et près de la moitié de la population est confrontée à la menace de l'insécurité alimentaire. Nous sommes vivement préoccupés par la situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouve le peuple haïtien. Nous encourageons l'ONU et les autres partenaires internationaux à poursuivre leur soutien à Haïti en élaborant un cadre de coopération pour le développement durable, mais aussi en apportant une aide aux femmes, aux enfants, aux migrants et à d'autres groupes vulnérables. Nous sommes favorables à ce que les pays et les organisations de la région jouent un rôle plus actif en synergie avec les organismes des Nations Unies en

vue d'améliorer la situation humanitaire sur le terrain. Les nombreuses crises que traverse Haïti sont étroitement liées.

Nos pensées vont au peuple haïtien face à la situation actuelle. Il n'existe pas de solution miracle à des problèmes aussi complexes. La Chine continuera, de concert avec la communauté internationale, à apporter son soutien au peuple haïtien dans la recherche d'une solution efficace à sa situation difficile et à ses souffrances actuelles.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} María Isabel Salvador, pour son exposé dans le cadre de ses nouvelles fonctions à la tête du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, et je tiens à exprimer le soutien continu de la Suisse à la mise en œuvre de son mandat. Je remercie également la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Ghada Waly, de son intervention, et nous saluons la présence des Ministres des affaires étrangères d'Haïti et de la République dominicaine, ainsi que du Représentant permanent du Canada à cette séance.

Les exposés que nous venons d'entendre illustrent la détérioration continue de la situation sécuritaire et les violations flagrantes des droits de l'homme auxquelles les Haïtiennes et les Haïtiens sont confrontés quotidiennement. La liberté et la circulation de la population dans la région métropolitaine de Port-au-Prince sont fortement restreintes. Presque aucune zone de la capitale et de ses environs n'est épargnée par la violence des gangs. Nous condamnons le recours systématique à la violence sexuelle par les gangs, ainsi que le ciblage des enfants et le recrutement de mineurs. Le rapport du Secrétaire général souligne que l'insécurité dans la capitale a atteint des niveaux comparables à ceux de pays en situation de conflit armé.

Le rétablissement de la stabilité et de la sécurité dans le pays reste une tâche primordiale. Des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées. La répression de la violence des gangs, voire leur désarmement, permettrait de favoriser les efforts de reconstruction des structures étatiques. Par sa présence continue dans différentes régions d'Haïti, la Suisse entend fournir une aide humanitaire en ces temps difficiles. Qu'il me soit permis de souligner les trois points suivants.

Premièrement, il faut réduire l'insécurité alimentaire urgemment et de manière durable. Près de la moitié de la population souffre d'une insécurité alimentaire

aiguë, et on estime que 1,8 million de personnes sont aujourd'hui en situation d'urgence. La gravité de la crise alimentaire s'est rapidement détériorée au cours de ces deux dernières années. Les niveaux sont sans précédent. En raison des défis structurels, les effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles récurrentes exacerbent cette situation. De plus, l'expansion des activités des gangs dans des zones importantes pour la production alimentaire risque de plonger encore plus de personnes dans la faim. La Suisse a augmenté son financement en faveur du Programme alimentaire mondial. Nous encourageons les organisations humanitaires et de développement à continuer de fournir l'aide d'urgence nécessaire. Sans sécurité alimentaire, la stabilité en Haïti ne sera pas possible.

Deuxièmement, la distribution sûre, rapide et sans entrave de l'assistance humanitaire reste essentielle pour la survie de nombreuses personnes. Les activités des gangs restreignent l'accès à la population ayant urgemment besoin de biens et de services de base. L'accès sans restriction du personnel humanitaire doit être garanti. La Suisse est préoccupée par les attaques continues des gangs contre le personnel médical et les infrastructures critiques, les enseignants et les acteurs humanitaires. Nous nous joignons à l'appel du Secrétaire général pour leur protection. Notre engagement de longue date en Haïti a démontré que, malgré une situation sécuritaire difficile, le renforcement des communautés et de ses institutions gouvernementales au niveau municipal et départemental peut faire la différence. Dans le sud du pays, la Suisse s'engage par exemple pour renforcer la gouvernance locale de l'eau et de l'assainissement.

Troisièmement, en plus de certains progrès qui ont été accomplis au niveau politique, le renforcement du système judiciaire doit être accéléré sans délai. L'impunité et la corruption doivent être combattues pour lutter efficacement contre l'autonomie et l'indépendance croissantes des gangs et pour briser le cycle de la violence. La communauté internationale doit rester aux côtés des Haïtiennes et Haïtiens pour répondre à leurs besoins et pour les soutenir dans la recherche d'un consensus permettant de sortir de la crise politique. Cela est également important pour créer les conditions propices à des élections sûres et libres. La Suisse s'engage dans ce sens.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à la Représentante spéciale María Isabel Salvador et je lui souhaite plein succès dans sa mission. Je la remercie, ainsi que M^{me} Waly, de leurs

exposés, et je tiens également à saluer la présence du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, M. Généus, et de celui de la République dominicaine, M. Álvarez Gil, à la présente séance.

L'Albanie exprime une fois de plus son plein appui au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et salue le rôle indispensable qu'il joue dans un contexte de violence et d'insécurité accrues. En ces temps difficiles, marqués par une crise politique profonde, et tandis que le pays reste sous l'emprise de bandes dangereuses qui dominent la vie quotidienne en se livrant sans retenue à la guerre et à l'extorsion, nous nous tenons aux côtés du peuple haïtien qui est confronté à une détérioration catastrophique des droits humains et à une insécurité généralisée. Comme nous l'ont dit les intervenantes, le cycle de la violence aggrave une situation humanitaire déjà désastreuse, exacerbée par la hausse des prix et la pénurie de denrées alimentaires. L'Albanie appuie pleinement tous les efforts qui sont déployés pour rétablir l'état de droit et relancer le fonctionnement des institutions étatiques. Dans cet esprit, nous saluons la récente création du Haut conseil de transition et la nomination de juges à la cour de cassation, des mesures encourageantes qui font suite à la signature du Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes. Cependant, celles-ci sont loin d'être suffisantes et ne permettront pas de régler la crise.

Il est impératif pour Haïti de rétablir l'ordre public et de lutter contre la corruption et l'impunité des bandes armées. Avec leurs méthodes brutales d'extorsion, les enlèvements et le trafic de drogue, les bandes étouffent la capitale et s'étendent à l'ensemble du pays. Il serait naïf de penser qu'elles opèrent en vase clos. Toutes les personnes qui contribuent à la propagation et au financement des bandes et de leur violence, y compris celles qui, au sein de l'élite haïtienne, les utilisent ou en tirent profit, doivent être amenées à rendre des comptes. Haïti ne peut pas aller de l'avant dans l'illégalité et en l'absence de légitimité de la part de ses principales institutions. C'est pourquoi nous estimons que nous devons recourir davantage aux sanctions afin de traquer les chefs de bandes, ainsi que les trafiquants d'armes et ceux qui tirent profit du chaos.

L'expérience montre que la Police d'Haïti, qui manque d'effectifs et dont les agents sont sous-payés et sous-équipés – des conditions qui les rendent vulnérables à l'infiltration par des bandes – n'est pas en mesure de prendre le dessus. Plus cette situation durera, plus les bandes deviendront puissantes et seront finalement

en mesure de dicter leurs conditions et de chercher à se faire une place dans les cercles politiques et financiers du pays. C'est pourquoi nous sommes favorables au déploiement d'une force armée spécialisée internationale, comme l'ont préconisé le Secrétaire général et le Premier Ministre haïtien, Ariel Henry. Il s'agit de la seule réponse appropriée à la demande légitime d'assistance internationale du peuple haïtien, dans la mesure où les bandes armées étendent leur influence, s'attaquent à tout le monde et rendent toute vie normale impossible, et où les autorités de l'État sont incapables d'empêcher la propagation de l'anarchie et du chaos. La population haïtienne est privée de ses droits les plus fondamentaux, notamment les droits à une vie normale, à l'eau, à la nourriture et aux soins de santé. Le rétablissement de la sécurité, qui permettrait de créer un climat propice à la préparation des élections, au retour de la légitimité et à l'instauration d'une gouvernance à l'écoute, est un impératif.

Comme nous l'avons entendu, Haïti s'embrase. Il a besoin d'aide, et il en a besoin maintenant, si nous ne voulons pas qu'il devienne un État failli aux mains de bandes armées, dans lequel la loi n'aurait plus aucun sens. L'Albanie reste convaincue que ce n'est que grâce à l'unité nationale des acteurs politiques, à la solidarité régionale et internationale et à un sentiment d'urgence de la part de tous qu'Haïti pourra commencer à inverser la situation chaotique qu'il traverse et permettre à la population de retrouver une vie normale dans la dignité.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement de l'Albanie à appuyer Haïti et son peuple dans les efforts qu'ils déploient pour surmonter la crise et avancer vers un avenir stable et durable.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je souhaite à mon tour remercier María Isabel Salvador de sa présentation et lui adresser tous les vœux de plein succès et d'encouragement de la France pour sa mission extrêmement importante. Je remercie également M^{me} Ghada Waly de son intervention et je voudrais saluer la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères d'Haïti et de la République dominicaine, ainsi que celle du Représentant permanent du Canada.

La France est très préoccupée par la nouvelle escalade de violences à laquelle nous avons assisté en Haïti ces tout derniers jours. Les souffrances du peuple haïtien sont intolérables, et la situation ne cesse de se dégrader. La France appelle de toute urgence la communauté internationale à redoubler ses efforts. L'insécurité à Port-au-Prince a atteint des niveaux comparables

à ceux d'un conflit armé. Homicides, enlèvements, violences sexuelles, recrutement d'enfants par les gangs : la liste des exactions en Haïti ne peut laisser personne indifférent.

La priorité absolue doit donc être de rétablir la sécurité. Collectivement, nous devons soutenir beaucoup plus efficacement la Police nationale d'Haïti, qui a besoin, nous le savons, d'équipements, de financements, de formations, et les autorités haïtiennes ont lancé un appel à la communauté internationale depuis octobre dernier. Nous nous tenons prêts, avec nos partenaires, à faire davantage afin de redresser la situation sur le terrain. L'ONU doit également appuyer Haïti davantage sur le plan sécuritaire, via l'action du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

La France espère que le Conseil sera rapidement en mesure d'adopter les premières sanctions contre les criminels qui déstabilisent ce pays et nous espérons que des propositions pourront être faites rapidement par le Groupe d'experts. Mais les sanctions, nous le savons, seules, ne résoudre rien. Il faut en même temps reconstruire la justice en Haïti. La lutte contre l'impunité doit être une priorité si nous souhaitons mettre un terme à la violence. La nomination des membres de la Cour de cassation est à cet égard un pas positif.

La France continuera par ailleurs d'encourager les acteurs haïtiens à poursuivre un dialogue inclusif. Nous saluons les efforts qui ont été fournis afin d'encourager une participation plus large à l'accord de consensus national, ainsi que l'installation du Haut Conseil de transition. L'objectif demeure l'organisation d'élections démocratiques lorsque les conditions sécuritaires seront réunies. Nous exhortons les acteurs politiques haïtiens à trouver un accord, le plus large possible, en vue de la nomination rapide d'un conseil électoral provisoire. La classe politique doit faire preuve de responsabilité afin de sortir de l'impasse actuelle.

Enfin, et ce sera mon dernier point, la France restera engagée pour faciliter l'aide humanitaire, et en particulier sur les plans sanitaire et alimentaire. En 2023, notre aide humanitaire a atteint 9 millions d'euros à ce jour et nous travaillons à la mobilisation de crédits supplémentaires compte tenu des besoins.

La France continuera de soutenir les efforts de l'ONU, de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'ensemble des partenaires qui œuvrent pour Haïti. Nous ne pouvons pas laisser Haïti sombrer

dans le chaos. Nous continuerons, autant qu'il est nécessaire, de nous tenir aux côtés du peuple haïtien.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Représentante spéciale du secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador, à l'occasion de son premier exposé au Conseil de sécurité, lui dire combien nous apprécions son travail et la remercier de son rapport complet. Je remercie également M^{me} Ghada Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Je salue la présence du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, Jean Génésus, et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, Roberto Álvarez Gil. Je me félicite aussi de la participation à la présente séance du Représentant permanent du Canada.

La situation sécuritaire en Haïti se heurte toujours à de nombreuses difficultés. L'escalade de la violence des bandes est de plus en plus alarmante, les autorités de l'État ne parvenant pas, la plupart du temps, à mettre en place une réponse adéquate. La police est confrontée à des difficultés considérables dans sa lutte contre les bandes organisées qui s'en prennent aux infrastructures policières et recrutent des mineurs. Nous constatons avec consternation que les bandes étendent leur contrôle à une grande partie de Port-au-Prince, aggravant sensiblement la terrible crise multidimensionnelle qui frappe le pays. En conséquence, Haïti est confronté à d'importants déplacements internes, à une forte augmentation de l'insécurité alimentaire et à un accès limité aux services essentiels, tels que l'éducation et les soins de santé.

L'impasse politique actuelle, associée aux crises humanitaire et sécuritaire, a créé en Haïti un cercle vicieux dans lequel les différentes crises se renforcent mutuellement. Il est dès lors essentiel que des avancées soient réalisées dans le dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition. À l'heure actuelle, Haïti n'a pas de représentants gouvernementaux démocratiquement élus. Si on ne remédie pas à cette absence de légitimité, cela risque de plonger le pays dans une crise plus grave aux conséquences imprévisibles.

Comme nous l'avons dit au cours de la séance de janvier dernier (voir S/PV.9247), nous avons pris note avec satisfaction de l'initiative lancée le 21 décembre en vue de dégager un consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes. Nous avons également exprimé l'espoir que cela marquerait le début d'un processus global d'unité nationale. Depuis lors, certaines mesures positives ont été prises pour mettre en œuvre l'accord, telles que l'installation du Haut

Conseil de transition et la récente nomination de juges aux sièges vacants de la Cour de cassation. Le rétablissement de l'état de droit est de la plus haute importance pour permettre au peuple haïtien d'exercer pleinement ses droits politiques et civils. Nous plaidons pour l'intensification des efforts propres à assurer un dialogue politique national ouvert et inclusif afin de forger un consensus plus large, de façon à rétablir la normalité institutionnelle et à pouvoir organiser des élections.

Le Brésil est profondément préoccupé par le fait que les avancées initiales du processus politique pourraient être compromises faute de maîtriser la détérioration de la situation sécuritaire. Il est impératif de juguler les activités des gangs en vue de créer les conditions nécessaires à l'organisation d'élections crédibles. Le Brésil est prêt à dialoguer avec les membres du Conseil et d'autres parties prenantes afin de réfléchir à la manière de relever ces défis.

Nous devons également veiller à ce que les groupes politiques et économiques n'exploitent pas la crise humanitaire au profit de leurs intérêts mesquins en Haïti. Nous gardons l'espoir que, en contribuant à rompre le lien entre le pouvoir politique et économique et les bandes organisées haïtiennes, le régime de sanctions adopté en octobre dernier facilitera une entente politique pacifique entre les principaux acteurs nationaux et permettra finalement de briser ce cercle vicieux. Nous demandons au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti d'entamer rapidement ses délibérations en vue d'imposer des sanctions avec le plein appui de la communauté internationale.

Le Brésil est convaincu que la voie du changement en Haïti ne passe pas que par la lutte contre la criminalité. Les progrès socioéconomiques sont essentiels pour faire face à la crise de manière efficace et durable. Haïti reste une priorité de la coopération internationale brésilienne. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour favoriser le développement économique et social et empêcher ainsi que Haïti ne sombre à nouveau dans la violence.

Enfin, nous exhortons tous les acteurs politiques haïtiens à approfondir leur dialogue et à œuvrer à l'organisation d'élections sûres et régulières. Les solutions haïtiennes ne peuvent se concrétiser que si les parties prenantes haïtiennes s'engagent de bonne foi et dans un esprit de compromis. Le Brésil contribue depuis longtemps à la promotion de la paix et de la stabilité en Haïti et demeure déterminé à appuyer le pays, en particulier en ces temps difficiles.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale, M^{me} Salvador, de son exposé et lui souhaite la bienvenue dans cette salle pour la première fois dans le cadre de ses nouvelles fonctions. Je remercie également la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de son exposé et je salue la participation du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine ainsi que du Représentant permanent du Canada.

Malte reste profondément préoccupée par la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire en Haïti. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2023/274), la violence, notamment la violence sexuelle, et les homicides continuent d'augmenter. Les enlèvements se multiplient et la faim atteint un niveau record, près de la moitié de la population haïtienne étant en situation d'insécurité alimentaire aiguë.

Les Haïtiennes et les Haïtiens continuent de souffrir aux mains des bandes armées qui s'affrontent pour étendre leur contrôle territorial, entraînant le déplacement de plus de 100 000 personnes. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir la Police nationale d'Haïti et les efforts qu'elle déploie pour rétablir la sécurité et l'état de droit dans le pays.

Malte estime que le régime de sanctions créé par le Conseil dans sa résolution 2653 (2022) constitue un outil important pour cibler et dissuader ceux qui commettent ou soutiennent des actes financiers illicites et des crimes, notamment le recrutement forcé d'enfants ainsi que la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Conseil devrait s'employer dès que possible à mettre à jour la liste des parties visées par les sanctions, et veiller à la pleine application de ces mesures. Comme l'ONUDC l'a souligné dans son rapport de mars et à nouveau aujourd'hui, il faut notamment renforcer les contrôles aux frontières et les capacités des autorités douanières pour lutter contre le trafic de stupéfiants et d'armes, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale organisée.

Malte reste profondément préoccupée par la crise politique en Haïti. Nous exhortons les autorités haïtiennes à prendre langue avec les groupes de la société civile afin de parvenir au plus large consensus possible sur une feuille de route permettant de créer les conditions politiques et de sécurité nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières. Il doit s'agir d'un

processus politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens, avec la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes. Cela exigera des investissements soutenus dans le renforcement des capacités pour les dirigeantes et les responsables de mouvement de jeunesse. La communauté internationale doit faire de l'amélioration du système judiciaire d'Haïti une priorité pour lutter contre la corruption et l'impunité qui alimentent le cycle de la violence et de l'insécurité. Les responsables de la perpétuation de cette crise doivent être amenés à rendre des comptes.

La population haïtienne fait face à une crise catastrophique des droits humains. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la violence sexuelle et fondée sur le genre, qui est utilisée par les bandes pour terroriser, punir et assujettir les communautés. Ces agissements sont absolument répréhensibles et Malte condamne cette violence dans les termes les plus forts.

Les enfants subissent également de graves atteintes dans le cadre de cette crise, car ils sont victimes d'enlèvements et de violence sexuelle par les groupes armés, qui les enrôlent également dans leurs bandes criminelles. Comme la Représentante spéciale nous l'a indiqué, des centaines de milliers d'enfants rencontrent des difficultés pour accéder à l'éducation, sachant que nombre d'établissements scolaires deviennent des lieux privilégiés pour les enlèvements ou sont contraints de fermer. La protection des enfants et des femmes doit revêtir la plus haute importance pour la communauté internationale, et nous devons prendre de toute urgence des mesures pour qu'ils soient protégés de la violence.

Nous saluons l'action des acteurs humanitaires sur le terrain, qui continuent de s'employer à atténuer la souffrance de la population haïtienne. Comme nous l'avons entendu, les travailleurs humanitaires se heurtent à maints problèmes d'accès dans tout le pays. Par conséquent, Malte appelle une fois de plus toutes les parties à faciliter un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave à toutes les personnes qui ont besoin d'assistance. En outre, nous rappelons aux parties leurs obligations au titre du droit international pour ce qui concerne la sûreté et la protection dont doivent bénéficier le personnel et les biens médicaux et humanitaires.

En conclusion, la situation en Haïti doit demeurer une priorité pour le Conseil, alors que le pays est toujours aux prises avec une situation d'urgence multidimensionnelle. Nous réaffirmons notre solidarité

avec Haïti et notre engagement collectif à soutenir le peuple haïtien.

M. Almazrouei (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je souhaite la bienvenue à la Représentante spéciale María Isabel et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Nous appuyons sans réserve son travail et celui de l'ONU en Haïti, y compris par l'intermédiaire du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, composante essentielle des efforts déployés pour parvenir à la sécurité et à la stabilité dans le pays. Nous remercions M^{me} Waly de son exposé complet. Nous nous félicitons également de la participation des Ministres haïtien et dominicain des affaires étrangères, ainsi que du représentant du Canada, à la séance de ce jour.

Alors que la situation en Haïti reste très difficile, nous soulignons qu'une solution politique demeure au cœur de toute approche holistique face aux problèmes complexes que connaît le pays. Il est donc impératif de continuer à élargir la portée du dialogue politique. Le succès de ces efforts reposera sur la participation, de bonne foi, de toutes les parties prenantes. La récession économique, l'impasse politique et la violence sans précédent signifient que la souffrance est devenue une réalité terrifiante et quotidienne pour le peuple haïtien. Des progrès sur le volet politique contribueront sans nul doute à atténuer cette crise multiforme et complexe et à garantir la stabilité d'Haïti à long terme.

Dans ce contexte, je m'arrêterai sur les points suivants.

Premièrement, nous demeurons très préoccupés par les niveaux croissants de violence en Haïti. Des départements et des régions autrefois considérés comme épargnés par la violence des bandes sont à présent menacés. En témoignent clairement les terribles informations de cette semaine qui font état de personnes brûlées vives, ou la suspension des activités de Médecins Sans Frontières dans la capitale, qui s'inscrit dans une tendance plus large où les organisations non gouvernementales internationales sont obligées d'arrêter certaines de leurs opérations pourtant cruciales.

Il faut donc continuer à donner la priorité au renforcement des capacités et des compétences d'intervention de la Police nationale d'Haïti face à ces problèmes, ainsi qu'au renforcement des mesures de lutte contre la corruption, la contrebande, la prolifération des armes illégales et les flux financiers illicites. Nous saluons les efforts déployés à l'échelle régionale pour remédier aux difficultés nationales et régionales,

notamment la visite d'une délégation de haut niveau de la Communauté des Caraïbes en février, de même que l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à cet égard.

Deuxièmement, pour améliorer les conditions de sécurité et trouver remède aux problèmes d'ordre humanitaire, il est tout aussi capital d'appuyer les approches de réduction de la violence locale dirigées par les Haïtiens. Avec le recrutement d'enfants et les fermetures d'écoles qui se poursuivent, ces approches revêtent une importance croissante, étant donné qu'elles peuvent atténuer la vulnérabilité des jeunes Haïtiens et Haïtiennes et les aider à s'approprier leur avenir.

Troisièmement, l'état de droit est une boussole pour les États, en particulier ceux qui se heurtent à une insécurité profonde et généralisée, comme dans le cas d'Haïti. L'état de droit forme la colonne vertébrale de la justice et de la responsabilité, en particulier pour les crimes odieux tels que la violence sexuelle. Par exemple, d'après les estimations de l'ONU, 30 % des Haïtiennes âgées de 15 à 30 ans ont déjà été victimes d'atteintes ou de violences sexuelles. Pour les rescapées de la violence sexuelle qui craignent les représailles, des institutions publiques fondées sur un solide état de droit doivent servir à la fois de refuge et de véhicule pour une justice rapide et définitive. C'est particulièrement important alors que des efforts sont actuellement déployés pour renforcer le secteur judiciaire en Haïti.

En conclusion, Haïti est aux prises avec l'une des pires crises humanitaires du monde d'aujourd'hui. Il souffre également d'un manque de financement pour les interventions humanitaires en sa faveur. Nous prenons note des informations terribles qui font état de la violence des bandes, de la multiplication des déplacements en masse, du recrutement d'enfants et de la violence sexuelle et fondée sur le genre, le tout aggravé par un accès limité aux services de base et à l'aide humanitaire, une sécheresse qui dure depuis plusieurs années et un accroissement de l'insécurité alimentaire, de même que par la résurgence du choléra. Nous réaffirmons qu'il faut respecter et protéger les femmes et les enfants en Haïti. Nous soulignons également la nécessité de respecter et de protéger les hôpitaux, les institutions éducatives et les installations humanitaires.

Comme les institutions nationales manquent de moyens pour relever ces défis, les bandes armées continuent d'étendre leurs entreprises criminelles tandis qu'approche la saison des ouragans, qui exacerbent inévitablement la crise humanitaire. Nous ne pouvons

pas oublier Haïti, en particulier à la lumière des problèmes auxquels il est confronté.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous remercions l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} La Lime, de ses efforts inlassables durant son mandat, et souhaitons la bienvenue à la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, à l'occasion de sa première intervention ici. Le Japon se fait une joie de travailler avec elle et son bureau.

L'action du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti dans des domaines essentiels comme la gouvernance, la sécurité et les droits humains est indispensable à la stabilisation d'Haïti, et nous saluons les efforts que déploie ce bureau. Je remercie également la Directrice exécutive Wali de son exposé perspicace et me félicite de la participation des Ministres haïtien et dominicain des affaires étrangères, ainsi que du Représentant permanent du Canada.

Le Japon est profondément préoccupé par la situation humanitaire et de sécurité désastreuse en Haïti. La détérioration des conditions de sécurité est alarmante, car nous assistons à une augmentation rapide du nombre d'enlèvements et de crimes violents. Nous déplorons que des femmes et des enfants aient été victimes de crimes graves, notamment de violences sexuelles et de recrutement forcé. Le Japon souligne la nécessité de protéger les droits les plus fondamentaux de la population, tels que le droit à la vie, à l'eau, à l'alimentation et à la santé, ainsi que la nécessité de respecter l'état de droit.

À cet égard, le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH) est crucial, et le Japon prend note de l'initiative prise par le Gouvernement d'acquérir l'équipement nécessaire. Bien que la responsabilité de la stabilité incombe au premier chef aux autorités haïtiennes, des initiatives régionales et internationales doivent venir compléter les efforts nationaux. Le Japon continuera à soutenir les initiatives telles que le panier de fonds géré par le Programme des Nations Unies pour le développement afin de renforcer la PNH, et nous saluons la mobilisation constante de groupes régionaux tels que l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes.

Le Japon reconnaît également le rôle des sanctions ciblées dans la lutte contre l'insécurité en Haïti. À cette fin, il exprime son appui et participera de manière constructive au débat sur le renforcement et l'élargissement des sanctions, le cas échéant, contre ceux qui

participent aux activités criminelles et à la violence des bandes, à partir des demandes d'inscription sur la liste formulées par les États Membres et par l'intermédiaire du Groupe d'experts.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2023/274), la question de la sécurité doit aller de pair avec le règlement des crises politiques, et notamment la tenue d'élections libres, régulières et transparentes et la mise en place d'un système judiciaire responsable et efficace. Le Japon se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord du 21 décembre, notamment l'installation du Haut Conseil de transition et la nomination de huit juges de la Cour de cassation. Il est indispensable de mettre en œuvre cet accord de manière concrète et dans les meilleurs délais, et le Japon envisage d'apporter son appui à la tenue des élections prévues par l'accord. Pour renforcer le soutien au processus politique, le Japon appelle les acteurs politiques et toutes les parties prenantes à participer à ce processus et à réaliser des progrès par la voie du dialogue.

Enfin, je réaffirme notre soutien et notre solidarité avec le peuple haïtien.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la Représentante spéciale du Secrétaire général et la remercier de son exposé. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous tenons également à saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Haïti pour le travail qu'il a accompli dans des circonstances très difficiles. Nous remercions la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de son exposé et souhaitons la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères d'Haïti et au Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, la situation en Haïti reste désastreuse, et elle ne fait que s'aggraver. Comme, je pense, tous les membres réunis dans cette salle, le Royaume-Uni est profondément préoccupé par la détérioration de la situation de sécurité, l'augmentation spectaculaire du nombre d'homicides et d'enlèvements, la multiplication des cas de viols collectifs et d'autres formes de violence sexuelle perpétrés par des bandes organisées pour semer la terreur au sein de la population, l'enrôlement d'enfants dans les bandes, les tirs isolés indiscriminés dans les zones civiles et la grave

insécurité alimentaire. Tous ces éléments ont contribué à une situation que le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a qualifié de véritable cauchemar. Le fait que le peuple haïtien – et en particulier les femmes et les enfants – continue de vivre cette horreur au quotidien est une tragédie qui devrait être un signal d'alarme pour la communauté internationale.

Nous sommes très favorables à la nomination par le Haut-Commissaire, au début du mois, d'un expert sur les droits de l'homme en Haïti, qui fait suite à la demande formulée par le Conseil des droits de l'homme.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2023/274), il est clair que la Police nationale d'Haïti est débordée et manque de ressources pour faire face aux immenses difficultés sécuritaires auxquelles elle est confrontée. Un effort international coordonné est nécessaire pour soutenir les efforts déployés par les Haïtiens pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la violence des bandes. Nous sommes conscients de la nécessité de répondre à la demande d'aide internationale supplémentaire formulée par Haïti, et sommes favorables à ce que le Conseil poursuive ses débats à ce sujet.

Nous notons que l'installation du Haut Conseil de transition constitue une étape positive vers la mise en œuvre de l'accord politique du 21 décembre. Nous nous félicitons des mesures prises récemment pour élargir le dialogue politique et appelons une nouvelle fois tous les acteurs à redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus. Le Conseil de sécurité doit être prêt à envisager d'imposer des sanctions à toute personne cherchant à porter atteinte à la paix et à la stabilité d'Haïti. Et surtout, nous devons soutenir tous les efforts déployés par les Haïtiens pour sortir de l'impasse politique et convenir d'une feuille de route qui crée les conditions nécessaires au bon déroulement d'élections démocratiques et à un meilleur avenir à long terme pour Haïti.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous souhaitons la bienvenue à la présente séance au Ministre des affaires étrangères d'Haïti, M. Jean Victor Génésus, et au Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Roberto Álvarez Gil. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador, de son exposé, et exprimons notre vive reconnaissance à la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Ghada Fathi Waly, pour son analyse.

Les nouvelles qui nous parviennent d'Haïti restent très préoccupantes. Les Haïtiens, qui ont perdu tout espoir de voir les forces de l'ordre rétablir l'ordre dans le pays, ont commencé à recourir aux lynchages et à la justice populaire. Comme on peut le constater, Port-au-Prince est sur le point d'être assiégée par les groupes criminels, si elle n'est pas déjà entièrement sous leur contrôle. Toutes les sorties de la ville sont bloquées, ce qui entrave un approvisionnement normal et la libre circulation des personnes.

Les habitants de la capitale craignent constamment pour leur vie, car les enlèvements, les viols et les meurtres sont devenus la norme. Les systèmes nationaux de santé et d'éducation ne fonctionnent plus. Cette situation va bien au-delà d'une simple crise. Il s'agit d'une véritable catastrophe humanitaire, socioéconomique et politique. Nous devons reconnaître qu'à l'heure actuelle, ni les Haïtiens ni la communauté internationale ne semblent pas bien comprendre comment démêler cet enchevêtrement de problèmes et aider le pays à ne pas sombrer dans l'abîme.

Les organisations humanitaires, y compris les organismes des Nations Unies, font tout ce qui est en leur pouvoir pour sauver les Haïtiens de la famine et répondre à leurs besoins fondamentaux. Le Conseil de sécurité doit accorder une attention prioritaire aux problèmes interdépendants d'Haïti en matière de politique et de sécurité.

Les autorités nationales et leurs partenaires occidentaux affirment qu'un accord dit de consensus national aurait dû régler les problèmes pressants de cette république qui souffre depuis longtemps, en permettant le rétablissement d'un pouvoir d'État légitime et fiable. Or, quatre mois se sont écoulés depuis la publication de cet accord, et il n'y a eu pratiquement aucun progrès réel dans la transition politique et la préparation d'élections transparentes. Au même titre, l'enquête nationale sur l'assassinat du Président Jovenel Moïse n'a donné aucun résultat concret. Après près de deux ans de silence sur ce crime odieux, la méfiance de la population à l'égard des autorités ne fait que croître, et l'extradition de suspects vers les États-Unis réduit à néant tout espoir d'une enquête judiciaire indépendante.

Nous appelons toutes les parties haïtiennes à démontrer qu'elles sont ouvertes à un dialogue politique inclusif qui devra bénéficier de l'appui d'un large échantillon de la société haïtienne. Cependant, il ne faut pas imposer à Haïti des solutions qui ne tiennent pas compte des réalités locales, ce qui s'est déjà produit à de

nombreuses reprises et est toujours le cas aujourd'hui. Nous assistons à des tentatives flagrantes d'ingérence dans le processus politique en Haïti au moyen de sanctions unilatérales qui visent des personnes indésirables. La crise que traverse l'État haïtien est, dans une large mesure, le résultat d'une ingénierie politique extérieure et de politiques néocoloniales, et de telles approches ne permettront certainement pas de remédier à la situation. Il est de plus en plus évident que la crise institutionnelle et la violence des bandes en Haïti sont les deux faces d'une même pièce. Il est nécessaire de régler la question des liens entre les milieux politiques et économiques du pays et les bandes armées. Nous comptons pour cela sur le Groupe d'experts du comité des sanctions du Conseil de sécurité.

Un autre problème est le flux illégal d'armes en provenance de l'étranger. De toute évidence, les autorités ont perdu le contrôle des ports et des postes frontières, qui sont désormais utilisés librement par les criminels. Un rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait la lumière sur le circuit du trafic d'armes et de stupéfiants en Haïti, confirmant ce qui était déjà clair : la grande majorité des armes introduites en Haïti provient des États-Unis. Selon les informations disponibles, il n'est pas rare de trouver dans les rues de Port-au-Prince des bandits munis de pistolets et de fusils d'assaut portant des marques d'identification indiquant qu'ils ont été utilisés par l'armée américaine en Iraq.

Les données fournies par le service des douanes de la République dominicaine montrent l'ampleur réelle de la contrebande. Rien qu'au cours du premier semestre de l'année 2022, les douaniers ont saisi 112 000 armes légères destinées à Haïti. Nous sommes également préoccupés par la tendance croissante à utiliser le pays comme plaque tournante pour le transport de la drogue en provenance d'Amérique latine et des Caraïbes et à destination des États-Unis. Nous sommes convaincus qu'il serait impossible de mener des opérations d'une telle envergure sans l'implication des partenaires américains dans les bandes haïtiennes. Il est évident que c'est ainsi qu'on pourrait couper les ailes à la criminalité organisée en Haïti.

La Représentante spéciale, M^{me} Salvador, a sans aucun doute la responsabilité de l'un des domaines d'action les plus complexes de cette organisation mondiale. Nous sommes convaincus que ses compétences et son dynamisme la guideront tout au long des rebondissements du dossier haïtien et lui permettront d'aider au

mieux le peuple haïtien. Nous lui souhaitons plein succès dans ces fonctions de haute responsabilité et l'assurons de notre soutien indéfectible.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti.

M. Généus (Haïti) : Je voudrais par la présente saluer la présidence de la Fédération de Russie pour le mois d'avril ainsi que les autres membres du Conseil. Je salue la présence du Chancelier dominicain qui a fait le déplacement. Je félicite chaleureusement M^{me} Maria Isabel Salvador, la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général, Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies pour Haïti (BINUH), que le Conseil accueille pour sa première présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation en Haïti (S/2023/274). Je formule le vœu que sa mission soit couronnée de succès. Mes salutations s'adressent également à la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Je salue aussi la présence du Représentant permanent du Canada et mes salutations vont à tous les distingués invités de cette importante séance.

J'interviens aujourd'hui, dans un contexte où la sécurité en Haïti s'est considérablement détériorée durant les 48 dernières heures. Les scènes épouvantables de violence enregistrées dans les rues de la capitale, traduisent la colère extrême d'un peuple exaspéré qui ne veut plus accepter de subir passivement la violence des gangs. Le spectre effrayant d'affrontements violents se dessine déjà, avec les conséquences néfastes qu'on peut s'imaginer. Il faut agir vite avant qu'il ne soit trop tard. Je souhaite, une fois de plus, me faire l'écho de la souffrance indicible d'un peuple privé du droit fondamental à la sécurité et à la libre circulation, pris en otage par les gangs armés et leurs commanditaires.

Le rapport du Secrétaire général (S/2023/274), qui a été brillamment présenté par la Représentante spéciale, dresse un panorama très sombre de la situation. Le Gouvernement fait sien l'appel du Secrétaire général qui réaffirme :

« qu'il faut de toute urgence déployer une force armée spécialisée internationale, comme je l'ai expliqué dans la lettre que j'ai adressée le 8 octobre 2022 au Président du Conseil de sécurité (S/2022/747). Associé au soutien stratégique et consultatif du BINUH pour renforcer les capacités de la police, le déploiement d'une

telle force reste essentiel en ce qu'il aide les autorités nationales à endiguer la violence à l'égard du peuple haïtien et les violations des droits humains de celui-ci, à rétablir l'état de droit et à créer des conditions propices à la tenue d'élections crédibles ». (S/2023/274, par. 72)

Il y a toutes les raisons de s'alarmer. L'emploi systématique de la violence aveugle des gangs s'est érigé en méthode. Les attentats, destructions, prises d'otages, vols, assassinats, viols, constituent le mode opératoire des gangs criminels qui installent dans le pays un climat de terreur généralisé. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a exprimé sa vive inquiétude face à la cruauté des gangs qui continuent à se répandre de manière incontrôlée, entraînant de graves violations des droits de l'homme, provoquant des déplacements massifs de population et une aggravation de la question migratoire. La Direction de la protection civile et l'Organisation internationale pour les migrations estiment à près de 128 000 personnes, le nombre des déplacés, à cause de la violence des gangs durant ces trois derniers mois. Ces actes terrifiants affectent également les États voisins et ceux de la région, notamment à l'échelle migratoire. Haïti est en danger et a besoin de l'aide urgente de la grande famille des Nations Unies pour sortir de cette zone de turbulence. En sa qualité de membre de l'ONU, Haïti sollicite l'accompagnement dont il a grandement besoin.

Les promesses et annonces de coopération de nos principaux partenaires sont bien accueillies par le Gouvernement et le peuple haïtiens qui attendent leur concrétisation. Mais, aussi importantes qu'elles soient, elles ne suffisent pas à répondre à la réalité actuelle. C'est pour moi l'occasion de saluer la détermination de Police nationale d'Haïti, le dévouement et le courage de nos braves agents qui affrontent chaque jour les gangs armés, sans répit, au péril de leur vie, malgré les moyens limités dont ils disposent. Dans ce contexte, je renouvelle la demande du Premier Ministre, S. E. Dr. Ariel Henry, faite dans la correspondance officielle du 7 octobre 2022, adressée au Secrétaire général et distribuée au Conseil de sécurité.

Dois-je rappeler au Conseil qu'historiquement, le principe de la solidarité internationale se trouve au cœur de la politique étrangère d'Haïti depuis sa création. En effet, en maintes occasions, Haïti a toujours répondu aux appels d'aide des peuples frères, que ce soit en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Afrique et en

Europe, dans leur légitime combat pour l'autodétermination et l'émancipation politique.

L'emploi de la force, comme première étape, est indispensable pour vaincre les gangs, rétablir l'ordre et créer un environnement propice au bon fonctionnement de l'État. Toutefois, le Gouvernement est conscient que l'utilisation de la violence légitime, à elle seule, ne saurait être la solution définitive pour résoudre le problème. Le développement socioéconomique doit être pris en compte pour s'attaquer durablement à l'extrême pauvreté, source de tous les maux. Il est clairement établi une corrélation entre le sous-développement, l'extrême pauvreté et le banditisme. Les inégalités sociales et la très mauvaise répartition de la richesse nationale ont creusé un écart énorme entre les masses populaires nécessiteuses et la minorité possédante (5 %) qui contrôle 90 % des richesses du pays. L'extrême pauvreté accentue le chômage des jeunes, marginalise ceux des quartiers pauvres qui se laissent entraîner facilement dans la délinquance et la criminalité. Cette catégorie constitue un terrain fertile de recrutement pour les gangs armés qui, pis est, enrôlent aujourd'hui des enfants soldats.

Selon les estimations, 80 % de la zone métropolitaine est sous contrôle ou influence des groupes armés. Ces individus qui terrorisent la population vivent souvent dans des quartiers défavorisés où la pauvreté est à un niveau extrême. Certains acteurs politiques et économiques encouragent et financent également les activités criminelles des gangs pour contrôler et garder leurs intérêts mesquins. Ils s'adonnent à toutes sortes d'activités illicites : criminalité organisée et trafic de drogues, d'armes et d'organes. Il s'agit d'un lourd héritage résultant d'un ensemble complexe de facteurs socioéconomiques et politiques, auquel s'ajoutent les épidémies et les catastrophes naturelles. Il en résulte une contraction de l'économie nationale au cours des cinq dernières années, avec un taux de croissance négatif et une inflation incontrôlable de plus de 50 %. De plus, la crise humanitaire s'accroît avec la grave pénurie des produits de première nécessité. Selon les estimations, 4,9 millions de personnes se trouvent dans l'insécurité alimentaire, qui a atteint un niveau record. C'est à peu près la moitié de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 2 dollars par jour. En plus de tout cela, il faut considérer la fermeture des hôpitaux et le risque d'une grave crise sanitaire.

Les institutions fortes représentent le moteur de la démocratie. Le fonctionnement normal des institutions démocratiques pour une bonne gouvernance est

une condition indispensable pour sortir du marasme. Le Premier Ministre haïtien l'a bien compris et entend avancer inexorablement vers le processus de normalisation de la vie politique, malgré l'énorme défi sécuritaire qui se pose. En application de l'accord du 21 décembre 2022, connu sous le nom de Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes, des progrès significatifs ont été réalisés. Subséquemment à la mise en place du Haut Conseil de transition et de la Cour de cassation, la plus haute instance judiciaire du pays, le cap est mis sur la formation du Conseil électoral provisoire, organisme indépendant responsable de la réalisation des élections. Le Haut Conseil de transition doit choisir neuf conseillers électoraux sur une liste de 20 personnes proposées par différents secteurs pour former le Conseil électoral provisoire. Le Chef du Gouvernement, Ariel Henry, a hâte de remettre le destin du pays à un président élu et à des représentants légitimes le plus rapidement possible.

J'en viens au régime de sanctions de l'ONU établi par la résolution 2653 (2022) du 21 octobre 2022. Les sanctions imposées par le Canada, les États-Unis et la République dominicaine sont conséquentes. Elles commencent à produire des effets encourageants, même si les gangs deviennent de plus en plus arrogants et semblent gagner en puissance. Je félicite le Comité des sanctions pour le travail déjà accompli. À cet égard, le Gouvernement encourage le Groupe d'experts à accélérer ses travaux afin de parvenir rapidement à la publication de la liste de tous ceux qui alimentent l'instabilité et qui infligent des violences à la population par le financement des gangs et la corruption. La mise en application des sanctions de l'ONU prendra un caractère universel avec des effets tangibles.

Le Gouvernement entend rétablir l'ordre public. Un environnement sécuritaire sûr et stable reste prioritaire. Il demeure la charpente transversale à la construction de l'édifice démocratique permettant de rétablir les institutions et de relever les grands défis socioéconomiques. Pour y parvenir, le Gouvernement mise sur une aide internationale robuste à la Police nationale d'Haïti. Le déploiement d'une force internationale reste essentiel pour endiguer la violence et les violations des droits humains, rétablir l'état de droit et créer les conditions propices à la tenue d'élections crédibles. Je lance un appel pressant à la coopération internationale pour aider à la sécurisation du pays et l'accompagner financièrement à moyen et à long terme, afin d'aborder la question du développement durable et, par voie de conséquence, d'assurer la réinsertion sociale des

marginalisés et d'améliorer les conditions matérielles d'existence de la très grande majorité de la population.

Malgré les moments de détresse et de désappointement, l'espoir continue d'habiter le peuple haïtien, qui poursuit sa quête d'un avenir meilleur, marqué par la liberté et la dignité. Au nom des enfants privés de loisirs et du droit à l'éducation, au nom des femmes et des filles violées, au nom des familles des victimes innocentes de la barbarie des gangs, j'exhorte les membres du Conseil à agir vite. Il y a urgence et Haïti ne peut attendre davantage.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

M. Álvarez Gil (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons la Russie de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je tiens à adresser de nouveau mes chaleureuses félicitations à M^{me} María Isabel Salvador pour sa nomination à la tête du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, qui joue un rôle essentiel pour la paix et la sécurité dans la région. Tout en lui souhaitant plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, nous l'assurons de la collaboration responsable et durable du Gouvernement dominicain.

Nous nous réunissons une fois de plus aujourd'hui pour discuter de la tragédie effroyable qui porte gravement atteinte à la vie et à l'intégrité physique et mentale de millions d'Haïtiens, une situation intenable qui touche non seulement Haïti, mais aussi mon pays, la République dominicaine. Aussi catastrophique soit-elle, cette situation n'est pas encore parvenue à émouvoir ou à sensibiliser celles et ceux qui doivent prendre les décisions finales en faveur des Haïtiens. Qu'il me soit permis de citer la récente prière du pape François :

« Tourne ton regard vers Haïti, qui souffre depuis longtemps d'une grave crise sociale, économique et humanitaire, et appuie les efforts des acteurs politiques et de la communauté internationale pour trouver une solution définitive aux nombreux problèmes qui accablent ce peuple en détresse ».

Je suis convaincu que nos paroles ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd, mais nous ne comprenons pas pourquoi il a fallu tant de temps à cet organe vital pour faire ce qu'il faut pour répondre à la demande d'aide de Haïti. On peut citer des exemples d'autres initiatives destinées à appuyer des pays en crise, pour lesquelles l'aide internationale n'a pas eu à emprunter

un chemin aussi sinueux. Pour être honnêtes, nous avons tendance à penser qu'il est possible que, comme d'autres le disent, les pays reçoivent de l'attention sur la base d'une stratification différenciée. Le peuple haïtien n'est-il pas victime d'une agression qui nuit à la paix dans la région ? L'ONU, cette vénérable institution, n'a-t-elle pas été créée précisément pour faire face à des situations atroces comme celle que traverse Haïti ?

À ce jour, les appels répétés des autorités haïtiennes en faveur d'une coopération efficace pour mettre fin aux violences, tels qu'ils ont été réitérés ici aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères, M. Génés, sont restés vains. Les mesures prises pour aider le peuple haïtien à retrouver un minimum de normalité restent insuffisantes. Dans son long calvaire, la situation humanitaire s'aggrave à tel point que selon le dernier rapport du Programme alimentaire mondial, qui a été cité ici aujourd'hui, on estime que, pour la période de mars à juin de cette année, 19 200 personnes se trouveront dans la phase 5 – catastrophe – du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, tandis que 17 % de la population, soit environ 1,65 million de personnes, seront dans la phase 4 – situation d'urgence – et 31 %, soit 3 millions d'Haïtiennes et d'Haïtiens, dans la phase 3 – phase de crise. Près de la moitié de la population haïtienne est touchée par la famine. Comment pouvons-nous laisser se dérouler sous nos yeux une situation humanitaire aussi scandaleuse, dans laquelle les personnes les plus vulnérables, à savoir les femmes et les enfants, sont les plus touchées ? Que doivent faire de plus les autorités haïtiennes dans le cadre de leur appel à l'aide pour faire face aux bandes criminelles, qui sont les principaux responsables de la catastrophe humanitaire actuelle ?

Nous avons conscience des travaux importants menés par le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, présidé par le Représentant du Gabon, l'Ambassadeur Michel Biang, auquel nous réaffirmons le plein appui du Gouvernement dominicain dans la perspective de la future visite du Comité dans notre pays. Nous saluons également les efforts déployés par le Groupe d'experts, qui a récemment entamé ses travaux sur la crise haïtienne. Nous sommes en outre très reconnaissants des efforts entrepris pour recenser les secteurs qui, en Haïti, encouragent les activités criminelles et contribuent à l'insécurité, ce qui permettra sans aucun doute d'établir les responsabilités et, nous l'espérons, d'imposer des sanctions efficaces. Pour sa part, le Gouvernement dominicain a imposé des interdictions

d'entrée à un certain nombre de ressortissants haïtiens afin de sauvegarder sa sécurité et son intégrité territoriale, appuyant ainsi les efforts du Conseil de sécurité. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons de la résolution 52/39 récemment adoptée par le Conseil des droits de l'homme, qui approuve la désignation d'un expert indépendant ou d'une experte indépendante des droits de l'homme pour Haïti.

Au-delà de ces mesures, d'autres actions sont nécessaires pour tarir définitivement la source d'insécurité, dont on sait où elle se trouve et comment elle fonctionne. À cet égard, nous souhaitons nous référer au dernier rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), qui fait état de l'augmentation alarmante du trafic d'armes à feu sophistiquées à destination d'Haïti, ainsi que de munitions, ce qui constitue l'une des principales causes de l'intensification de la violence. Selon ce rapport, dont la Directrice exécutive de l'ONUDD, M^{me} Ghada Waly, a parlé en détail, les activités des bandes ont atteint des niveaux sans précédent, tout comme le trafic de drogue, alimentant de manière incontrôlée la crise de l'insécurité en Haïti et contribuant à sa propagation au-delà des frontières du pays. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel urgent aux membres du Conseil de sécurité : il n'y a pas de temps à perdre. Le Conseil doit mettre en œuvre, par tous les moyens qu'il jugera appropriés, les mesures nécessaires pour empêcher l'afflux d'armes et de munitions en Haïti. La souveraineté d'un État implique l'obligation de protéger son peuple. Lorsqu'un État n'est pas en mesure de le faire pleinement et que la paix et la sécurité d'une région sont menacées, cette responsabilité incombe à la communauté internationale. Les moyens diplomatiques et humanitaires, ainsi que tout autre moyen relevant de sa compétence, doivent être mis en œuvre.

Dans le cas d'Haïti, les autorités du pays ont demandé à plusieurs reprises le déploiement d'une force spéciale pour appuyer la Police nationale d'Haïti. Cette mesure est urgente à la lumière de ce qui continue de se produire dans le pays : il y a une semaine, une cinquantaine de personnes ont été tuées par des bandits armés à Source Matelas, dans la commune de Cabaret, tandis qu'avant-hier, en raison des défaillances des forces de maintien de l'ordre, environ 13 ou 14 membres présumés d'une bande criminelle ont été lynchés dans les rues de Port-au-Prince. Ces épisodes tragiques, qui ont été dramatiquement portés à notre attention aujourd'hui par la Représentante spéciale du Secrétaire général, María Isabel Salvador, nous rappellent douloureusement

d'autres situations dans lesquelles la communauté internationale n'a pas réagi avec suffisamment de diligence pour éviter des catastrophes plus graves. Nous l'avons dit par le passé devant le Conseil de sécurité et nous le répétons aujourd'hui : la situation à Port-au-Prince est comparable à celle d'un conflit armé interne, la différence dans ce cas étant de savoir qui peut être qualifié de belligérant. En réalité, nous assistons aujourd'hui à la dissolution de l'État haïtien. En l'espèce, nous n'avons pas besoin d'autres preuves. Toute décision de se soustraire à la fourniture d'une assistance urgente et efficace à Haïti, une mesure qui relève spécifiquement et exclusivement de la compétence de l'Organisation, comme le prévoient sa charte et le droit international, pourrait être considérée comme une abdication de responsabilité. Le Conseil de sécurité ne peut pas faire fi de cette demande.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de m'exprimer au nom du Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti du Conseil économique et social, qui regroupe 22 États Membres déterminés à accompagner le développement socioéconomique à long terme d'Haïti. Depuis l'année dernière, notre groupe a grandi pour inclure Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Barbade, le Kenya et Saint-Kitts-et-Nevis.

Je tiens à exprimer ma gratitude à M^{me} Salvador pour son exposé d'aujourd'hui et pour les réunions que nous avons pu avoir ensemble. J'attends avec grand intérêt les discussions qu'elle mènera plus tard dans la journée avec le Groupe consultatif. Je tiens également à remercier la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dont le rapport nous a été extrêmement utile, et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre la collaboration et les discussions sur les conséquences des événements actuels et sur la manière dont nous pouvons y faire face.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je souhaite la bienvenue à mon collègue, M. Jean Victor Génés, Ministre des affaires étrangères d'Haïti, et je peux l'assurer du maintien de notre collaboration.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Je me réjouis aussi de la présence du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, et nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions avec son gouvernement concernant la situation actuelle.

Nous sommes témoins de l'aggravation de la crise complexe et multidimensionnelle que traverse Haïti, avec des conséquences dévastatrices sur la vie quotidienne des Haïtiennes et des Haïtiens. Comme nous l'avons entendu, les gangs ont étendu leur emprise et continuent de terroriser la population haïtienne. Les enlèvements sont devenus une activité lucrative. En fait, lorsque les membres d'un gang prennent conscience que certaines opérations commencent à prendre de l'ampleur, ils intensifient leurs activités afin d'accroître leurs profits. Des enfants et des jeunes sont recrutés par les gangs. Les femmes, les filles et les garçons sont la cible de violences sexuelles effroyables. Les parents ne peuvent avoir la certitude que leurs enfants rentreront sains et saufs de l'école. Le prix des denrées alimentaires et des carburants pèse encore davantage sur les familles et les entreprises. Près de la moitié de la population haïtienne ne mange pas à sa faim et certaines communautés font face à des conditions proches de la famine.

Au nom du Groupe consultatif, je voudrais souligner quatre points. Premièrement, toutes les personnes avec lesquelles nous avons parlé en Haïti mais aussi au sein d'organismes à l'extérieur du pays, ont insisté sur un point, à savoir qu'il est absolument essentiel de rétablir la sécurité si nous voulons soulager les souffrances des Haïtiens, permettre aux gens de quitter leurs maisons, de travailler et de sortir, et renforcer la confiance des investisseurs dans le pays. Il faut donc adopter une approche globale qui mette fin à la circulation des armes et des munitions, renforce la Police nationale d'Haïti et l'état de droit, protège les droits de l'homme et réduise la violence au sein de la collectivité. C'est la priorité absolue et des mesures doivent être prises en ce sens.

Deuxièmement, nous appelons vivement à intensifier les efforts pour garantir un dialogue politique national élargi et plus inclusif permettant de tracer la voie à suivre et de remettre le pays sur le chemin de la stabilité et du développement durable, y compris, à terme, par l'organisation d'élections crédibles, libres, régulières et transparentes. Mais il reste du travail à faire pour créer ce consensus national essentiel.

Troisièmement, la communauté internationale doit agir rapidement pour répondre aux besoins humanitaires immédiats des Haïtiens, tout en investissant dans le développement durable du pays afin d'accroître sa résilience face aux chocs à l'avenir. Le plan d'aide humanitaire de cette année, qui s'élève à plus de 700 millions de dollars, correspond à l'appel le plus important pour Haïti depuis le tremblement de terre

dévastateur de 2010, soulignant l'ampleur, la gravité et l'urgence de la crise humanitaire en Haïti. Des mesures doivent être prises sans perdre de temps, c'est-à-dire maintenant, pour aider à répondre aux besoins alimentaires pressants des Haïtiens, tout en fournissant une aide d'urgence en matière de moyens de subsistance afin de mettre en place un système alimentaire plus résilient et plus productif dans le pays.

Enfin, les mesures immédiates de rétablissement de la sécurité doivent s'accompagner d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la violence dans le pays, à savoir l'extrême pauvreté, la corruption, l'impunité et la collusion entre les sphères politique et économique. Les sanctions sont un outil important pour briser le pouvoir des bandes armées, et nous appuyons le travail effectué à cet égard par le Groupe d'experts et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Nous devons également lutter contre la corruption et l'impunité en Haïti en rétablissant l'état de droit par le renforcement de ses institutions, en particulier les systèmes judiciaire et pénitentiaire. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans son intégralité, est le meilleur moyen de s'attaquer aux causes profondes de la violence en Haïti et de pérenniser la paix.

Nous avons entendu de nombreuses personnes ici présentes le dire, mais il convient de le répéter : les solutions à la crise doivent être contrôlées par les Haïtiens. Cependant, nous, partenaires, amis et voisins d'Haïti, devons nous mobiliser d'urgence pour accroître notre soutien de manière coordonnée. Les paroles doivent être traduites en actes. Une approche globale fondée sur les liens entre la paix, l'action humanitaire et le développement est nécessaire pour qu'Haïti soit un jour retiré de l'ordre du jour du Conseil en tant que point permanent, ce qui, nous l'espérons, sera bientôt le cas. Par-dessus tout, nous tous devons aux Haïtiens et aux Haïtiennes de travailler collectivement et de manière constructive pour soutenir leur pays dans la crise qu'il traverse.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais également dire quelques mots pour expliquer une nouvelle fois la position non seulement du Comité mais aussi de mon gouvernement. Le Canada est convaincu qu'il est essentiel d'agir, au lieu de se contenter de parler. C'est pourquoi notre gouvernement a annoncé sa décision d'accroître son appui à la Police nationale d'Haïti, incluant la formation et l'aide directe à l'équipement. Sa contribution à la paix et à l'aide humanitaire va aussi augmenter. Nous avons annoncé

plus de 100 millions de dollars cette année, en plus de l'argent que nous avons déjà dépensé, et notre dialogue intensif avec les autorités haïtiennes continue.

En même temps, je peux assurer le Conseil que nous allons poursuivre nos efforts de collaboration avec tous les pays de la région. Nous avons déjà commencé à travailler en détail avec nos collègues et nous suivons les discussions ici au Conseil avec beaucoup d'intérêt. Je peux vous assurer, Monsieur le Président, que le Canada reste disposé à participer à toutes les discussions pour parvenir à des conclusions concrètes et spécifiques pour faire face à ce problème.

Nous félicitons M^{me} Salvador et M. O'Neill, et je remercie mon collègue du Gabon pour son travail sur

la question des sanctions. Nous appuyons les efforts de nos collègues des États-Unis et de l'Équateur et les remercions de leur travail. Je pense que notre travail de solidarité, d'appui et de collaboration doit continuer. Nous le devons à la population haïtienne mais aussi à tous les pays de la région afin d'assurer leur sécurité.

Le Président (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 10.